

Julian Menendez, délégué FO à l'École des finances publiques de Toulouse, revendique le respect des missions et l'arrêt des suppressions de postes. **P. 8**



© DR

ACCORDS D'ENTREPRISE : LES MODALITÉS BIAISÉES DU RÉFÉRENDUM **P. 4**

MANIFESTATION : DANS L'EURO, LES SYNDICATS REFUSENT LEUR EXPULSION **P. 5**

FO HEBDO
N° 3219

Du 16 au 22 novembre 2016

Plus d'infos sur www.force-ouvriere.fr

Conférence sur le climat : convaincre ou contraindre ?

ÉVÉNEMENT P. 2-3

ÉVALUER La COP22 doit mesurer les engagements pris par les États lors de la précédente édition.

ESPÉRER Les objectifs définis par la COP21, à Paris en 2015, reposent essentiellement sur la bonne volonté de chaque pays.

CONCRÉTISER FO souhaite un calendrier et une évaluation selon des critères précis, notamment sociaux.



© F. BLANC



© F. BLANC

Revendiquer, proposer, résister et nous développer

Éditorial par Jean-Claude Mailly

Nombreux sont les commentaires, ici ou là, à la suite de la victoire de Donald Trump à l'élection présidentielle américaine. Longtemps donnée comme impossible, y compris dans son propre camp, elle est devenue réalité. Sans préjuger de la

politique économique, sociale et diplomatique qui sera mise en œuvre, il n'en reste pas moins que ce résultat est ce que l'on pourrait appeler un résultat « anti-establishment » au sens large. Il agit comme un rejet, notamment dans ce qu'on appelle les classes moyennes,

des politiques mises en place et de leurs conséquences en termes d'inégalités, de chômage, de dégradation des services publics ou de pouvoir d'achat. C'est aussi un coup de semonce supplémentaire contre les modalités d'une mondialisation livrée aux marchés, dérégulée, où le court terme et l'appât du gain servent de boussole. Les partisans de la pensée unique libérale qui vantent, par exemple, le faible taux de chômage aux États-Unis oublient consciemment que nombre

de chômeurs ne s'inscrivent plus et qu'il y a des dizaines de millions d'Américains qui vivent sous le seuil de pauvreté! C'est la même logique qui fut à l'œuvre au Royaume-Uni avec le Brexit. Nous verrons ce qu'il adviendra rapidement dans d'autres pays où des référendums ou élections sont programmés, tels que l'Italie, la France ou l'Allemagne. Au risque de me répéter, les logiques d'austérité sont triplement suicidaires, **Suite page 3**



12,5 millions

C'est le nombre de personnes actuellement en précarité énergétique en France.

© LAURENT GRANDGUILLOT / REA



« IL NE S'AGIT PAS DE NE PLUS PRODUIRE, MAIS DE PRODUIRE AUTREMENT. »

Les réductions des émissions de gaz à effet de serre doivent notamment concerner le secteur de la production d'énergie.

Les questions sociales et environnementales doivent être au cœur des débats sur le climat

Une délégation de FO a activement participé aux débats de la conférence de Marrakech. Parmi les thèmes abordés : la transition juste, le respect des engagements gouvernementaux en matière d'investissements publics et enfin, le rôle de l'État dans la recherche, l'innovation et la politique énergétique.

D rôle de climat à Marrakech. Et l'élection de Donald Trump n'a fait qu'ajouter du plomb à une ambiance déjà chargée. Alors que la COP22 devait être la conférence de l'action, nombreux sont ceux qui redoutent un retour en arrière, tant sur le plan environnemental que sur le plan social.

La délégation de FO présente au Maroc n'a eu de cesse de réaffirmer le lien entre développement durable et travail décent. Un thème porté par l'OIT, pour

qui la croissance économique ne doit plus entraîner la dégradation de l'environnement et doit générer un plein emploi productif. Un point de vue partagé par FO, qui estime que l'OIT doit être un acteur majeur du règlement de la question environnementale.

Et il y a du boulot pour défendre ces options tant les volets environnementaux et sociaux ont du mal à prendre le pas sur les impératifs économiques et financiers. « *Il ne faut pas faire payer un peu d'environnement sur le trop peu social,* précise Pascal Pavageau. *Mais faire cause commune sur le social-envi-*

ronnemental pour faire progresser les droits fondamentaux. »

Autre prise de position de FO : qui dit innovation et modernisation technologique, dit rôle prépondérant de l'État dont les politiques doivent agir comme effet de levier à l'innovation privée.

L'énergie, un bien commun

Les gouvernements doivent en outre respecter leurs engagements en matière d'investissements publics. Notamment vers les pays en voie de développement, qui attendent beaucoup des

100 milliards de dollars par an que doivent débloquer les pays développés. « *Nous avons échangé avec différents syndicats africains (Maroc, Nigeria, Afrique du Sud) sur les conséquences concrètes du réchauffement dans leurs pays et sur l'enjeu que revêt l'accès à l'énergie pour les populations africaines* », poursuit le secrétaire confédéral. Des discussions qui ont confirmé le positionnement de FO : l'énergie fait partie d'un bien commun qui doit être assuré et géré par la puissance publique et prioritairement par l'État.

En France, la loi de transition énergétique soulève de nombreuses réticences. Ces dernières sont notamment liées au coût de l'énergie et à la fiscalité énergétique. En cinq ans, la France est passée de 8 millions de personnes en précarité énergétique à 12,5 millions. Une dérive accentuée par cette loi.

Dernier point crucial : le rôle de la négociation collective dans l'adaptation nécessaire des qualifications et des emplois. « *Pour FO,* conclut Pascal Pavageau, *il ne s'agit pas de ne plus produire mais de produire autrement.* » ■

COP22, les enjeux de Marrakech

Dans la continuité de la COP21, la conférence de Marrakech planche sur les outils à mettre en place pour limiter le réchauffement climatique.

L'année 2016 a été celle de tous les records en terme de réchauffement du climat. Avec en moyenne + 0,69°C par rapport à la période 1981-2010, 2016 se prépare à devenir l'année la plus chaude jamais observée. C'est dans ce contexte aigu de réchauffement global que se déroule la 22^e conférence de l'Onu sur le climat (COP22) à Marrakech.

Ce rendez-vous suit la COP21 qui a accouché de l'accord de Paris sur le climat. Le texte, entré en vigueur le 4 novembre 2016, a pour objectif principal de maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius, voire à 1,5 degré Celsius au-dessus des niveaux préindustriels.

Des objectifs mais pas de contraintes

Durant la COP21, chaque pays s'est fixé des objectifs quantitatifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Des réductions qui devraient notamment toucher les secteurs de la production d'énergie, des transports, l'industrie, l'habitat ainsi que le traitement des déchets. Ces objectifs ont été inscrits dans des contributions nationales volontaires. Mais les engagements nationaux sont encore insuffisants. Leur somme met la planète sur une trajectoire de + 3°C, voire 3,4°C selon l'Onu.



Pascal Pavageau (à droite), chef de file de la délégation FO à la conférence sur le climat à Marrakech (COP22, du 7 au 18 novembre 2016).

L'une des missions de la conférence de Marrakech : définir des outils fiables mesurant la réalité des efforts entrepris par les États. Notamment au travers de leurs politiques publiques. Un exercice difficile, la COP21 ayant préféré privilégier la transparence plutôt que des règles contraignantes.

Une posture dénoncée par Force Ouvrière, qui demande que les engagements financiers des États soient clairs et soumis à un calendrier contraignant. FO demande également une évaluation régulière selon des critères précis, en particulier sociaux. ■

NADIA DJABALI

SUSPENSE

Donald Trump dénoncera-t-il l'accord de Paris?

« Un concept inventé par les Chinois pour empêcher l'industrie américaine d'être compétitive », c'est en ces termes que Donald Trump analyse la crise climatique. Une de ses promesses de campagne : annuler la ratification des États-Unis de l'accord de Paris. Pourra-t-il tenir parole? Oui. Chaque pays peut dénoncer l'accord après un délai de trois ans à compter de son entrée en vigueur. Si le gouvernement américain veut accélérer la procédure, il a la possibilité de se retirer de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), qui date de 1992. Un retrait qui entraîne automatiquement celui de l'accord de Paris. Dans ce cas de figure, la procédure ne demande qu'une année. Mais dénonciation ou non, rien n'empêchera Donald Trump de ne pas respecter les termes de l'accord. Car c'est là la faiblesse de l'accord de Paris, aucune contrainte n'a été définie et contrairement à l'accord de Kyoto, il ne précise pas d'objectifs chiffrés de réduction des gaz à effet de serre.

Revendiquer, proposer, résister et nous développer

socialement, économiquement et démocratiquement. Et nous devons inlassablement, en restant à notre place, continuer à résister et à revendiquer plus de justice sociale, plus d'investissement public, des aides privées ciblées, une augmentation du pouvoir d'achat et une autre conception de l'Europe que celle, libérale et néoconservatrice, actuellement à l'œuvre. En la matière, les organisations syndicales européennes, dans le cadre de la Confédération européenne des syndicats, se sont récemment clairement exprimées.

Si les gouvernements européens ne réagissent pas et poursuivent leur logique restrictive, inégalitaire et austéritaire, c'est l'Europe qui implosera face notamment à la Russie, à la Chine et aux États-Unis, qui retrouvent leur allié anglais. Comme le disait Gramsci :

« *Le Vieux Monde se meurt, le Nouveau Monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent des monstres.* »

En tant que syndicat libre et indépendant qui, selon nos statuts, ne saurait être indifférent à la forme de l'État parce que le syndicalisme ne pourrait exister en dehors d'un régime démocratique, il nous appartient de dire les choses, de revendiquer, de proposer, de résister, de nous développer. Militer c'est être optimiste parce que l'on peut, parce que l'on doit changer les choses. ■

JEAN-CLAUDE MAILLY,
SECRETARE GÉNÉRAL
@jcmilly sur Twitter

En bref**RÉFÉRENDUMS****USA : hausse du salaire minimal dans quatre États**

En parallèle des élections présidentielles du 8 novembre aux États-Unis, les Américains devaient se prononcer aussi pour différentes mesures dans quelques États. Via des référendums, les États du Maine, de l'Arizona, du Colorado et l'État de Washington ont ainsi adopté un relèvement du salaire minimal entre 12 et 13,50 dollars l'heure. Au niveau fédéral, l'équivalent du Smic s'élève à 7,25 dollars.

SNCF**Les cadres surchargés de travail**

Temps de travail « excessif » et charge de travail mal encadrée pour les cadres et agents de maîtrise de la SNCF. Ce sont les conclusions d'une enquête réalisée à la demande du CE de la SNCF, dans le cadre des négociations autour d'un forfait jours. Certains salariés affirment travailler entre 50 et 65 heures par semaine. Et beaucoup ne prennent pas en compte les tâches effectuées le soir et le week-end.

HANDICAP**Moins de 4% de travailleurs handicapés dans le privé**

Un peu plus de 400000 travailleurs handicapés ont un emploi direct dans le secteur privé et dans les établissements publics industriels et commerciaux de plus de 20 salariés. Soit 3,3% des salariés en ETP. Un taux en légère hausse. En dessous de 6% de salariés handicapés, la loi prévoit des pénalités à l'Agefiph ou au fonds d'insertion des personnes handicapées de la fonction publique.

Les dés pipés du référendum sur les accords d'entreprise

PRESSION Les syndicats, soit ils signent soit on les évince. Le décret d'application des référendums prévus dans la loi Travail montre le véritable objectif de cette loi : faire passer au forceps des accords minoritaires.



© JEAN CLAUDE MOSCHETTI / REA

Le référendum d'initiative syndicale, prévu dans la loi Travail, permettra aux employeurs de contourner les syndicats majoritaires et leur droit d'opposition.

Les projets de décrets de loi Travail sont en cours d'examen par le Conseil d'État et ont été transmis aux organisations représentatives. L'un d'eux concerne le référendum d'initiative syndicale, qui permettra aux employeurs de contourner les syndicats ma-

oritaires et leur droit d'opposition.

Ce décret prévoit que « seules les organisations syndicales signataires de l'accord sont habilitées à conclure, donc à négocier le protocole ». Le lieu, la date et l'heure du scrutin, la liste des salariés couverts, les conditions d'information, l'organisation du vote

ou encore le texte de la question posée ne seront donc négociés qu'entre l'employeur et les syndicats demandant le référendum.

Un projet de décret inconcevable pour FO

Marie-Alice Medeuf-Andrieu, secrétaire confédérale chargée de la négociation collective, rappelle que « pour FO, il n'est pas concevable que les organisations syndicales non signataires soient totalement exclues du processus, car la validation ou non d'un accord qu'elles ont choisi de ne pas signer leur importe tout autant ».

Lors du vote consultatif des organisations représentatives siégeant à la Commission nationale de la négociation collective, seuls le Medef et la CFDT ont voté pour ce projet de décret, suite logique de leur soutien à la loi Travail. **MATHIEU LAPPRAND**

Chez EDF, place à la formation des salariés

Cela faisait six mois que les syndicats négociaient avec la direction d'EDF SA. Un accord d'entreprise a été signé vendredi 4 novembre par FO, la CGT et la CFDT. En vigueur jusqu'en 2019, il a pour objectif « d'anticiper l'évolution de l'emploi » chez l'électricien français. L'accord prévoit le départ à la retraite de salariés des fonctions support (achat, juridique, RH, commercial) jusqu'à trois ans avant l'heure avec 70 % de leur rémunération brute. Le texte privilégie la mobilité interne tout en déployant un volet formation : 25 % des embauches proviendront des personnes formées en alternance dans l'entreprise. **N. D.**

La reprise (de l'intérim), elle est là**L'INSEE a, le 10 novembre, rendu publics les chiffres de l'emploi dans le secteur marchand pour le 3^e trimestre.**

Des résultats plutôt contrastés. Dans ce secteur qui rassemble l'industrie, la construction et le tertiaire – mais pas l'agriculture, l'éducation, la santé et l'action sociale –, le nombre de créations d'emplois progresse globalement de 52200 entre juillet et septembre. Mais cette augmentation se fait essentiellement sous forme de contrats intérimaires, ceux-ci représentant 29600 emplois (56,7 %) du total. Un bémol qui a visiblement échappé au ministère du Travail : dans un communiqué titré « 52200 créations nettes d'emplois au 3^e trimestre 2016 : la reprise se poursuit » (sans préciser qu'il ne s'agit que du secteur marchand), Myriam El Khomri oublie de faire référence à la hausse de l'emploi intérimaire. La méprise se poursuit ? **D. R.**



Manifestation de militants à Evreux, le 9 novembre 2016, en soutien aux huit organisations syndicales de l'Eure, dont FO, menacées d'expulsion de la Bourse du travail.

Eure : les syndicats refusent leur expulsion

RÉSISTANCE En soutien aux huit organisations syndicales de l'Eure, dont FO, menacées d'expulsion de la Bourse du travail et laissées sans solution de relogement, près de 2000 salariés manifestaient le 9 novembre à Evreux.

Il s'agissait de défendre « la liberté de l'activité syndicale, fondamentale en démocratie ». En présence du secrétaire général de la confédération, Jean-Claude Mailly, et du secrétaire confédéral Pascal Pavaeau, près de 2000 salariés ont contesté le 9 novembre, à Evreux, la menace d'expulsion qui pèse sur les huit organisations syndicales de l'Eure, dont FO. Alors que les syndicats sont logés à la Bourse du travail depuis 1928, la municipalité compte détruire le bâtiment pour y réaliser une opération immobilière. Trois propositions de relogement ont certes été faites aux organisations, mais elles étaient sans issue. Un premier local était porteur d'amiante. Un deuxième aurait nécessité un réaménagement et ce projet a été abandonné au lendemain des dernières élections municipales et départementales.

« Il faut sortir de l'antisindicalisme primaire »

Le troisième local proposé se situait lui à l'étage d'une école désaffectée. Il était trop petit, amianté et faisait l'objet d'un bail aléatoire. Les syndicats ont refusé. « Le conseil départemental et la mairie ne veulent pas régler la situation. Ils se renvoient la balle », regrette David Lecomte. La date d'expulsion des syndicats était fixée au 6 décembre. Sur intervention du préfet le 8 novembre,

elle a été repoussée de six mois. Par ailleurs, une réouverture des discussions entre syndicats, collectivités locales et préfecture devrait bientôt avoir lieu. « Nous avons obtenu ces avancées grâce à notre mobilisation », indique David Lecomte, secrétaire général de l'UD FO de l'Eure. « J'appelle la mairie et le conseil départemental à retomber sur terre et à sortir de l'antisindicalisme primaire », a résumé pour sa part Jean-Claude Mailly. ■

VALÉRIE FORGERONT

PROCÈS

Six syndicalistes devant la justice

Soutenus par trois cents militants réunis devant le palais de justice, six syndicalistes dont Michel Poulet, secrétaire adjoint de l'UD FO du Bas-Rhin, comparaissaient le 9 novembre devant le tribunal correctionnel de Strasbourg. Ils sont accusés d'avoir organisé, le 19 mai 2016 (jour de mobilisation contre la loi Travail) à Haguenau, une manifestation sans déclaration préalable et, pour certains, d'entrave à la circulation lors d'une distribution de tracts à un barrage routier filtrant. Le jugement sera rendu le 17 janvier.

FO dénonce la précarité dans l'enseignement supérieur

Les députés ont adopté en première lecture, le 7 novembre, le budget 2017 pour l'enseignement supérieur et la recherche, en hausse de 850 millions d'euros. Au même moment, FO appelait à manifester devant l'Assemblée nationale contre la précarité et pour l'amélioration des conditions de travail.

La hausse de 850 millions d'euros dans le budget 2017 pour l'enseignement supérieur et la recherche est loin de satisfaire FO. « Le gouvernement se veut flatteur, mais on sait bien que ces annonces seront une nouvelle fois suivies de coupes dans l'année », prévient Michel Gay, secrétaire général du syndicat SupAutonome FO. Il dénonce, pour les universités, des contraintes de plus en plus lourdes sans financement, alors que le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter, plus 30000 à la rentrée 2016. Ce budget doit également servir à compenser les nouvelles mesures décidées par l'État, comme la hausse du point d'indice ou la création de 1000 emplois. Michel Gay accuse aussi un système à deux vitesses, avec un financement des écoles et des universités de recherche au détriment des universités ordinaires.

30% de précaires

Faute de moyens suffisants, les universités, autonomes financièrement depuis la réforme de 2007, font face à de graves difficultés financières. Neuf d'entre elles étaient en déficit en 2015. Les plans de retour à l'équilibre passent par des gels de postes ou le remplacement de fonctionnaires par des précaires, qui représentent désormais 30 % des enseignants dans le supérieur. « Tous les personnels se plaignent de l'aggravation des conditions de travail », poursuit Michel Gay. L'intersyndicale revendique une augmentation du financement public de 3,5 milliards d'euros par an pendant dix ans, pour atteindre l'objectif de 2 % du PIB pour l'enseignement supérieur. Elle exige aussi la mise en place d'un plan de titularisation de tous les précaires et des créations de postes. ■ CLARISSE JOSSELINE

Quand le recul de l'âge de la retraite appauvrit les seniors

ENQUÊTE Le report à 62 ans de l'âge légal de départ en retraite pèse sur les régimes gestionnaires des pensions d'invalidité et sur les dépenses d'allocations de minima sociaux, révèle une récente enquête. Ce report impacte aussi le niveau de vie des seniors.

Le report de l'âge légal de départ en retraite de 60 à 62 ans, instauré par la réforme des retraites de 2010, induit-il un surcoût sur les dépenses au titre des pensions d'invalidité et sur celles relevant des minima sociaux ? Oui, répond la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) dans un dossier réalisé à la demande du Conseil d'orientation des retraites (COR). Décidée sur fond de chômage massif, subi notamment par les seniors, cette réforme décale les départs en retraite ce qui induit des surcoûts. Les dépenses supplémentaires pour les prestations d'invalidité seront ainsi d'environ 1,2 à 1,5 milliard fin 2017, cela par une augmentation de 20 % à 25 % du nombre d'invalides, indique ainsi la DREES. À l'effectif de personnes déjà sous statut d'invalidité avant 60 ans, il faudra en

effet ajouter l'effectif de celles âgées de 60 à 62 ans arrivant sous statut d'invalidité (125 000 à 150 000 personnes) et non de retraité. Les dépenses supplémentaires impactant les minima sociaux seraient quant à elles de l'ordre de 600 millions par an. « Environ 80 000 personnes supplémentaires, soit 5 % de la classe d'âge » des 60-62 ans percevraient ainsi une des trois allocations relevant de minima sociaux : le RSA socle, l'AAH (handicapés) ou l'allocation de solidarité spécifique (ASS).

Une fin d'activité contrainte

Le ministère du Travail note que la proportion de personnes « ni en emploi ni en retraite » est de 18 % pour celles âgées de 50 ans, mais de 29 % pour celles âgées de 60 ans. La DREES confirme. Ces personnes sont principalement

au chômage, en invalidité ou encore (mais très peu) en préretraite. En 2014, 68 % des personnes interrogées par le COR déclaraient que « leur fin d'activité relève plutôt d'une

contrainte que d'une décision de leur part ». Le licenciement et les problèmes de santé arrivent en tête de ces contraintes.

Pour la DREES, la situation

de ces seniors « fait craindre le développement de poches de pauvreté aux alentours de 55-60 ans ». Coincées dans une sorte de zone grise, ces personnes « ne parviennent plus à retrouver un emploi et ont épuisé leurs droits dans les divers régimes sociaux ». La moitié des 55-60 ans hors emploi et hors retraite perçoivent des prestations sociales (allocations chômage, préretraite) ou des pensions (invalidité, réversion...). À elles seules, les allocations chômage et les pensions d'invalidité « représentent chacune environ une personne sur quatre parmi celles ni en emploi ni à la retraite entre 55 et 60 ans ». Reporter toujours et encore l'âge légal de départ en retraite conduirait-il à créer une nouvelle forme de pauvreté chez les seniors ?

VALÉRIE FORGERONT

FOCUS

L'inutile allongement des carrières

« L'ampleur des situations hors de l'emploi avant la retraite est un frein à l'efficacité des réformes puisqu'elles limitent les marges de manœuvre pour réussir [...] à accroître le nombre de cotisants au système, ainsi qu'à réduire les masses de prestations versées », analyse la DREES pour qui l'allongement des durées de carrières ne profite ni aux caisses de retraite, ni davantage aux « autres comptes sociaux du fait du risque d'une bascule de personnes [...] vers d'autres dispositifs sociaux, tels que le chômage ou l'invalidité ».



Pour les seniors, le report à 62 ans de l'âge de la retraite peut induire une baisse de leur niveau de vie.

CE QUI CHANGE

▀ **Les tarifs réglementés du gaz d'Engie** (ex-GDF Suez) ont augmenté au 1^{er} novembre de 1,6% pour le chauffage, de 0,5% pour la cuisson et de 1% pour la cuisson et l'eau chaude.

▀ **Le remboursement des substituts nicotiques** par forfait annuel est passé, le 1^{er} novembre, de 50 euros par an et par personne à 150 euros, soit le même montant que pour les jeunes, les personnes en situation de précarité et les malades.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

61 ANS

C'est le temps nécessaire pour réaliser la parité économique entre hommes et femmes en Europe occidentale, au vu du rythme de l'évolution actuelle, selon le rapport annuel mondial sur l'inégalité des sexes 2016 du World Economic Forum publié fin octobre. Pour l'accomplir au niveau mondial, on monte à 170 ans.

+ SUR LE SITE
**FORCE-
OUVRIERE.FR**

L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION
baisse de 0,2%
en septembre,
après une hausse
de 0,3% en août.

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

CONSOMMATION

Une question d'étiquette

Ce fut une longue lutte qui se déroula sur un champ de bataille d'une surface de quelques centimètres carrés et des hauteurs de plusieurs millimètres. Ces affrontements, accompagnés d'actes de guerre psychologique, ont précédé la naissance, en 2011, du nouveau règlement sur les denrées alimentaires, dit InCo (Info Consommateur). Il impose une « *déclaration nutritionnelle* » sur les emballages, obligatoire à partir du 13 décembre 2016 après une période d'adaptation de deux ans. Cette déclaration doit notamment indiquer la présence d'allergènes, mais aussi « *la valeur énergétique* » ainsi que les « *quantités de lipides, d'acides gras saturés, de glucides, de sucres, de protéines et de sel* », et ce, « *ensemble dans le même champ de vision* ». En revanche, la mention des acides gras mono-insaturés, poly-insaturés, polyols, amidon, fibres, vitamines et minéraux est laissée au bon vouloir du fabricant, mais pas « *au détriment de l'espace réservé à l'information obligatoire* ». Les caractères devaient avoir une taille de 3 millimètres minimum, mais ils ont été réduits à 1,2 mm. Ils peuvent même descendre à 0,9 mm « *lorsque la face la plus grande de l'emballage présente une surface inférieure à 80 cm²* »...

que le ministère entend établir pour permettre aux consommateurs d'identifier les produits les meilleurs pour la santé grâce à un système de code couleurs.

Le principe en a été édicté dans l'article 14 de la loi dite de « modernisation de notre système de santé », promulguée en janvier 2016. Loin d'être emballée, l'industrie agroalimentaire a vu rouge en découvrant la couleur... rouge qui pourrait être apposée sur certains produits, comme le proposait un rapport s'inspirant des Britanniques. Elle a réussi à imposer une concertation et une expérimentation, confiées à un organisme, le Fonds français pour l'alimentation et la santé (FFAS), dont beaucoup d'éléments laissent à penser qu'il penche du côté des industriels. La polémique est en cours. ▀

MICHEL POURCELOT

7
C'est le nombre de valeurs nutritionnelles obligatoirement mentionnées sur les emballages au 13 décembre 2016.

ZOOM

« *Sévères lacunes* »

Le règlement InCo est critiqué. L'ONG Foodwatch évoque même de « *sévères lacunes* » : non-obligation de la mention de la provenance des principaux ingrédients entrant dans la fabrication de la plupart des produits alimentaires, impossibilité de savoir si la viande, le lait ou les œufs proviennent d'animaux nourris avec des aliments génétiquement modifiés. Bref, « *l'industrie agroalimentaire est parvenue à imposer ses règles au niveau européen* ».

Un système de code couleurs

La bataille de l'étiquetage s'est poursuivie en France autour des logos nutritionnels

Agenda

Lundi 21 novembre

UNE SEMAINE FO TPE

Dernière ligne droite pour l'élection TPE, sous réserve que les dates initiales pour le vote (28 novembre au 12 décembre) soient maintenues. Les unions départementales FO, les fédérations nationales des divers secteurs concernés (artisanat, commerce, industrie, services, professions libérales, transports,...) avec la confédération, via les syndicats, militants et adhérents et le site InFO-TPE.fr, relayé sur les réseaux sociaux, vont au contact des salariés des TPE et des particuliers sur les enjeux de cette élection.

Vendredi
18 novembre
TPE TOUJOURS

Pascal Pavageau se rend dans l'Ain pour un meeting de l'UD FO centré sur les élections TPE. Il sera le mercredi 23 novembre en Charente. Mardi 22 novembre, Jocelyne Marmande sera elle dans le département du Loiret.

Mardi 22 novembre
JEUNES RURAUX
Le CESE examine deux projets d'avis sur « La place de la jeunesse dans le monde rural ». Le lendemain il débattrait d'un autre projet sur « l'agroécologie », tous deux sur saisine gouvernementale.

Mercredi
23 novembre
NORMES
DU TRAVAIL

La commission des experts de l'OIT, composée de juristes de renommée internationale, débute sa réunion annuelle. Quatre semaines durant, ils vont passer en revue la situation des législations comme la réalité sur le terrain des 187 États membres de l'OIT en regard des conventions internationales du travail qu'ils ont ratifiées. Elle en produira un rapport qui sera soumis à l'examen de la Conférence internationale du Travail, qui se réunira en juin 2017.

LE BOYCOTT

Trois fédérations de fonctionnaires dont FO boycottent les réunions ministérielles sur le CPA (compte personnel d'activité). Elles contestent le « passage en force », par ordonnance, de la « transposition du CPA de la loi Travail à la fonction publique », cela « sans dialogue social et débat de fond ». Prévu pour 2017, il remettra en cause l'article 22 du statut général en « entraînant une rupture forte entre la formation professionnelle des agents et les besoins liés aux statuts particuliers ».

L'ALERTE

Le 7 novembre à 16h34, les Françaises auraient pu cesser de travailler, et ce jusqu'à la fin de l'année, car elles ne seront pas payées pendant cette période. Ce calcul symbolique, établi par des collectifs féministes, vise à stigmatiser les écarts salariaux entre hommes et femmes, estimés à 11% en défaveur des femmes selon l'Observatoire des inégalités. Pour FO, l'égalité salariale passe notamment par « l'arrêt des mesures d'austérité et l'augmentation des salaires pour toutes et tous ».

LE DÉSACCORD

La Fédération FO de l'Action sociale s'oppose au projet du gouvernement, figurant au projet de budget 2017, de créer un CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) associatif, concernant notamment les associations du secteur social et médico-social. Pour FO, la mesure « présentée comme un allègement du coût du travail de l'ordre de 600 millions d'euros par an pour le secteur non lucratif [...] n'aura pas vocation à augmenter les salaires, alors qu'il s'agit aujourd'hui d'une priorité urgente ».

Congrès de l'UD de la Marne (51)

Le congrès de l'union départementale Force Ouvrière de la Marne s'est tenu à Épernay le jeudi 10 novembre, sous la présidence de Jean-Claude Mailly, secrétaire général de Force Ouvrière.

Congrès de l'UD de la Haute-Loire (43)

Le congrès de l'union départementale Force Ouvrière de la Haute-Loire s'est tenu au Puy-en-Velay le jeudi 10 novembre, sous la présidence de Michèle Blaggi, secrétaire confédérale.

Un site FO dédié aux TPE

La plate-forme info-tpe.fr a pour objectif de faciliter encore plus l'accès à l'information et à l'appui de FO pour les salariés des TPE, ces très petites entreprises étant dépourvues de possibilités de représentation syndicale directe : www.info-tpe.fr

Agenda FO 2017

Disponible en poche ou en semainier, vous pouvez le commander auprès des délégués FO : www.force-ouvriere.fr/les-affiches-de-force-ouvriere

Recevez les newsletters FO par e-mail

Abonnez-vous aux lettres d'information du site FO en fonction de vos centres d'intérêt :

- Éditoriaux de J.C. Mailly;
- Sommaire de FO Hebdo;
- Communiqués de FO sur www.force-ouvriere.fr/newsletters

Infographies

Les infographies réalisées par Force Ouvrière sont disponibles sur www.force-ouvriere.fr/infographie

© DR



Ses revendications portées par la grève aux finances publiques

PORTRAIT Julian Menendez, 35 ans, est délégué FO à l'École des finances publiques de Toulouse. Le 15 novembre, il a participé à la grève nationale à la DGFIP (finances publiques) pour revendiquer le respect des missions et l'arrêt des suppressions de postes. Dans son établissement notamment.

15
C'est le nombre de postes perdus à l'École des finances publiques de Toulouse en neuf ans.

C'est « mon premier congrès fédéral », lance Julian Menendez ce 11 octobre devant les militants de FO Finances. Le délégué découvre « l'intérêt des échanges d'informations syndicales entre les secteurs de la fédération. Je mesure davantage encore la pertinence de la structure confédérale ». Né d'une mère brésilienne et d'un père chilien, Julian enseigne l'informatique depuis 2011 à l'École des finances publiques de Toulouse. Il y a lui-même été formé, comme nombre d'informaticiens de la DGFIP (finances publiques) ainsi que de personnels du cadastre.

Grève nationale du 15 novembre à la DGFIP

En 2007, à son entrée dans l'administration, Julian s'est syndiqué « naturellement » à

FO. Il en apprécie « le caractère libre et indépendant et des revendications claires ». À Toulouse, Julian et ses collègues (enseignants, administratifs, agents de l'atelier cadastre) revendiquent l'arrêt des suppressions d'effectifs dans leur école, qui ne compte plus que cinquante-cinq postes contre soixante-dix en 2007. L'an dernier une grève programmée avait été annulée pour cause d'état d'urgence. Depuis, « les agents participent de plus en plus aux réunions d'information syndicale ». Pour le militant, la grève du 15 novembre à la DGFIP « est un point d'appui essentiel aux revendications des personnels de l'école ». ■

VALÉRIE FORGERONT



Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre **Résistance Ouvrière**.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr

Directeur de la publication : J.C. Mailly

Secrétaire confédéral chargé de la presse : Y. Veyrier

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0921 S 05818

ISSN 9065-5518 **Dépôt légal** novembre 2016

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.